



Solution aux charges impayées

Par **vanesli**, le **30/04/2010** à **18:26**

Bonjour,

Après une longue procédure judiciaire, le copropriétaire défaillant de notre copropriétaire a été condamné à payer seulement 1/3 des sommes qu'il doit. Il a bien réglé le peu que le juge lui a demandé mais les frais de procédure d'environ 2500 € passent en charges générales et son compte est toujours à -2000€ de charges impayées. J'ai constaté que ce cher voisin inconnu vient de commencer la rénovation totale de son appartement !

Que faire contre ce copropriétaire de mauvaise foi ? Entamer une nouvelle procédure qui finalement lui donnera raison ?

est-ce qu'un administrateur provisoire aurait les moyens de récupérer quelque chose de ce copropriétaire fantôme ?

Merci de vos suggestions